



Honoraires de transaction de l'agence BAUMANN IMMO

100% à la charge du vendeur

Honoraires appliqués à partir du 1er JUIN 2024

Prix de vente des biens d'habitation (appartements, maisons, terrains) Prix de vente des locaux commerciaux	Honoraires TTC* à la charge du vendeur	Honoraires HT à la charge du vendeur
Jusqu'à 100 000€	10% Avec un minimum de 5 000 € TTC*	8.33% Avec un minimum de 4 166.66 € HT
De 100 001€ à 150 000€	8%	6.66%
De 151 001€ à 200 000€	7.5%	6.24%
De 200 001€ à 250 000€	7%	5.82%
De 250 001€ à 300 000€	6.4%	5.32%
De 300 001€ à 450 000€	6%	5%
De 450 001€ à 550 000€	5%	4.16%
De 550 001€ à 850 000€	4,4% Avec un minimum de 25 000 € TTC*	3.66% Avec un minimum de 20 833,33 € HT
Supérieur à 850 001€	4% Avec un minimum de 50 000 € TTC*	3,33% Avec un minimum de 41 666.66 € HT

Les honoraires d'estimation d'un bien s'élèvent à 250 € TTC dans un périmètre de 15 km autour de l'agence au-delà, un forfait de déplacement de 50 € sera demandé.

*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

Agence principale : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2019

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000)



Honoraires de location de l'agence BAUMANN IMMO

	Honoraires TTC* dues par le propriétaire bailleur	Honoraires TTC* dues par le locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	150 €	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	7 € le m ² plafonné à un mois de loyer	7 € le m ² plafonné à un mois de loyer
Honoraires d'état des lieux	3 € le m ²	3 € le m ²

La part des honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail est plafonnée à 8 € le m², les honoraires d'Etat des lieux sont plafonnés à 3 € le m².

Honoraires de gestion : 8% TTC* pour les maisons et 8.5% TTC* pour les appartements. (Voir la grille tarifaire complète en agence)

Honoraires de gestion locative saisonnière (de meublé de tourisme) : 22 % TTC* des loyers encaissés.

*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

Agence principale : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2019

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000)



Honoraires de gestion de l'agence BAUMANN IMMO

	Maison	Appartement	Missions
Honoraires	8% TTC***	8,5%TTC***	
	✓	✓	Encaisser et percevoir les loyers, charges, dépôt de garantie, indemnités d'occupation et d'assurances et plus généralement toute somme relative au bien géré
	✓	✓	Donner quittance, reçu et décharge
	✓	✓	Récupération de la taxe d'ordures ménagères et plus généralement de toutes les sommes réglées par le propriétaire pour le compte du locataire
	✓	✓	Paiement des factures, impositions et taxes sur demande expresse du propriétaire
	✓	✓	Effectuer la demande de diagnostics immobiliers (DPE, ERNT, PLOMB)
	✓	✓	Procéder à la révision annuelle du loyer
	✓	✓	Substituer, faire appel à tout concours et faire tout ce qu'il jugera utile en vue de procéder à la recherche de locataire et de mener à bonne fin la conclusion de la location des biens sus désignés
	✓	✓	Faire exécuter toutes menues réparations et celles plus importantes mais URGENTES et en aviser rapidement le mandant ; prendre toutes mesures conservatoires
	✓	✓	Donner et accepter tous congés et en aviser le propriétaire
	✓	✓	Rédiger et signer baux, acte de cautionnement, état des lieux et tout document administratif de gestion courante



	✓	✓	Etablir ou faire établir aux frais du mandant tous les diagnostics obligatoires ainsi que tous documents indispensables à l'information du locataire et celui relatif aux risques naturels et technologiques, conformément à l'article L 125-5 du code de l'environnement.
		✓	Préparation et envoi du dossier de remise à l'huissier
		✓	Aide aux revenus fonciers
		En option	Payer les charges de copropriété : 0,5% des loyers encaissés
		*	Démarches contentieux locataires
		**	Déclaration de sinistre (inondation, dégât des eaux, incendie, explosion...), en assurer la gestion et en percevoir toutes indemnités versées par les compagnies d'assurance
		***	Mise en place par l'intermédiaire d'un professionnel d'un détecteur de fumé : 50 euros TTC
		***	Clôture du mandat de gestion : remise des documents bail, pièces locataires, état des lieux et remise du dépôt de garantie locataire : 250 euros TTC

* Pour les frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat,...), à une rémunération de 83,333 € HT, soit 100 € TTC, à la charge du mandant.

**Pour les frais de gestion de sinistre d'assurance, à une rémunération de 83,333 € HT, soit 100 € TTC, à la charge du mandant.

Optionnel :

Payer les charges de copropriété : 0.5%

Nos solutions d'assurances :

Garantie loyers impayés (GLI) : 2,5%

***TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

Agence principale : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2019

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000



Immobilier d'entreprise de l'agence BAUMANN IMMO: Honoraires de transaction

Honoraires exclusivement charge preneur

TRANCHE DE PRIX	POURCENTAGE
Jusqu'à 100 000 €	10% HT avec un minimum de 7 000 €
De 100 001 € à 250 000 €	8% HT
Plus de 250 001 €	6% HT

Immobilier d'entreprise de l'agence BAUMANN IMMO: Honoraires de location

Honoraires exclusivement charge preneur

CHARGE PRENEUR	
Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts	8% HT du loyer triennal (10 % TTC*) avec un minimum de 6 000 € TTC*
Bail précaire < 36 mois	8% HT du loyer
Etat des lieux (prestation unique)	300 € HT
Avis de valeur sans mandat de location	150 € HT

Immobilier d'entreprise, honoraires de gestion : 4% HT du montant du loyer hors charge, soit 4.80 % TTC*

*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

Agence principale : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2019

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000)